



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 26 mars 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 280, rue Bonsecours, dont le numéro de lot est le 5361916, afin de permettre l'installation d'accessoires tels que comptoir, réfrigérateur, bbq et foyer extérieur dans une cour avant d'un lot d'angle, soit en dérogation du paragraphe 1 de l'article 48 du règlement de zonage numéro Z-17-01, et de permettre que ledit foyer extérieur soit situé à 1,73 mètre du bâtiment principal, soit une distance libre de moins de 5 mètres, en dérogation du paragraphe 5 de l'article 48 dudit règlement de zonage.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 27^e jour du mois février 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27^e jour du mois de février 2024 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois février 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier